

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2007

---

# COMPTE RENDU

L'an deux mil sept, le 12 février, à 20H30, les membres du **Conseil Communautaire**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel Communautaire sous la présidence de Monsieur **René LOGEREAU, Président**.

**Présents** : Mmes et MM LAIR, COSNUAU, BONNIN, LEGEAY, DESBORDRES, BLOTTIERE, FROGER, LAUNAY, GASNIER, METTAY, RIVET-COURSIMAUT, LÉBOUC Gérard, HOUALARD, LÉBOUC Lucette, LEVEQUE, LOGEREAU, SOUALLE, PONTON.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : MM. CHRISTIANS, FOURMY, MAUBERT (remplacé par M LAUNAY), Mme BONNARGENT (remplacée par M. LEVEQUE).

**Secrétaire** : M. COSNUAU

---

---

1. Débat d'orientation budgétaire
  2. Personnel : emploi saisonnier
  3. Convention de valorisation des déchets verts
-

## **1. Débat d'orientation budgétaire**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président invite le conseil communautaire à définir les orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration du Budget Primitif 2007.

Il rappelle que depuis deux ans, le débat d'orientation budgétaire a été marqué par un resserrement des marges de manœuvres financières de la communauté de communes, ce qui ne l'a pas empêchée de conduire d'importants projets de développement notamment dans les domaines de l'économie, du logement et de l'enfance jeunesse.

2006 restera une année riche en avancées pour le Sud Est Manceau avec :

- l'élargissement de la compétence voirie qui fait de la communauté de communes le gestionnaire des voies communales hors agglomération,
- la mise en place d'un S.P.A.N.C. intercommunal qui sera totalement opérationnel avant fin 2007,
- le début de la commercialisation des zones d'activité économique de la Boussardière et de la Chenardière.

Refusant l'attentisme, il propose à l'assemblée de débattre des orientations financières à la lumière d'une analyse rétrospective et d'une prospective à court terme préparées par les services communautaires.

### **2006 rompt indiscutablement avec les tendances des deux exercices antérieurs.**

- Après deux années de recul, l'épargne de gestion connaît une hausse significative sous l'effet d'un rythme de progression des recettes sensiblement plus élevé que celui des dépenses.
- La dotation d'intercommunalité (composant la dotation globale de fonctionnement) augmente d'un peu plus de 89 000 € sous l'effet conjugué d'une hausse de la population prise en compte et du coefficient d'intégration fiscal servant à son calcul.
- La taxe professionnelle connaît un sursaut au moins temporaire en affichant une progression de 111 000 € par rapport à l'an passé, essentiellement due à des rôles supplémentaires.
- L'augmentation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à couvert 64 % de la hausse des dépenses de prestations de service en ce domaine.

Dans ce contexte, la capacité d'investissement et de développement de la communauté de communes reste bonne.

- Elle dispose d'un niveau d'endettement très bas et d'une forte capacité à rembourser sa dette.

- Elle va dynamiser son tissu économique avec la commercialisation des deux nouvelles Zones d'Activités Economiques.

Du rythme d'installation des entreprises dépendront l'évolution du produit de la Taxe Professionnelle et le remboursement des avances affectées au financement de ces zones, afin de les orienter sur de nouveaux projets.

### **La perspective d'une croissance modérée des dépenses**

Après la forte hausse des dépenses due à l'élargissement de la compétence voirie, 2007 devrait enregistrer une progression modérée des charges de fonctionnement.

Le projet de Budget Primitif sera élaboré sans tenir compte du transfert de la compétence enfance-jeunesse encore hypothétique et dont le coût est toujours en discussion. Il donnera lieu le cas échéant à une décision modificative.

- La diminution des coûts de la collecte sélective ainsi que des carburants devrait permettre de maintenir au niveau de 2006, les prestations de service de la filière déchets. Même constat pour les dépenses courantes en matière de voirie puisque les crédits alloués l'an passé n'ont pas été intégralement consommés. Ces deux postes représentant 85 % des charges à caractère général (011), on tablera sur une hausse voisine de l'inflation de ce chapitre budgétaire.
- La hausse des charges de personnel va se réduire fortement. Les crédits alloués en 2007 devront augmenter d'environ 8350 € par rapport au montant alloué en 2006. Si certains postes seront en baisse (personnel non titulaire, remplacement, allocations chômage) les personnels arrivés en 2006 seront présents douze mois. Par ailleurs un agent supplémentaire au service environnement est prévu. Cette prévision n'intègre pas les conséquences financières de la réforme statutaire des agents de catégorie B et C.
- Les autres charges de gestion courante enregistreront à nouveau les participations aux frais de fonctionnement des services techniques mis à disposition. Elles augmenteront du fait de la mise à disposition de Monsieur FROGER et de la hausse des cotisations au syndicat du Sud Est Manceau pour la gestion du SIG.
- Le montant des attributions de compensation représentera un peu plus de 695000 € pour 2007.

### **Un dynamisme de courte durée pour les produits fiscaux et les dotations**

- En l'absence d'installation de nouvelle entreprise sur le territoire communautaire et dans l'attente du constat des effets de sa réforme qui va rendre effectif le plafonnement des cotisations à 3.5 % de la valeur ajoutée, la taxe professionnelle devrait connaître une croissance modérée. Un produit

supplémentaire de 35 000 € portant le montant de cet impôt à 1 459 000 € apparaît une perspective raisonnable.

- L'Etat ayant de nouveau décidé de revaloriser les valeurs locatives servant au calcul de la TEOM de 1.8 %, le produit à taux constant augmenterait de 13 630 €. Si dans le même temps, le taux était porté de 8.80 à 8.90 % le produit supplémentaire atteindrait 22 390 €. Il s'agit dans les deux cas de valeurs minimum car ces hausses pourraient être supérieures du fait des constructions neuves.
- Le budget enregistrera le versement par deux communes, d'une attribution de compensation à la Communauté de Communes pour un montant de 46 350 €
- Les arbitrages du Comité des finances locales n'étant pas rendus, la seule certitude est que l'enveloppe consacrée par l'Etat à la DGF progressera au global de 2.5 %. On sait également que la part du CIF dans le calcul de la dotation d'intercommunalité va de nouveau augmenter et que pour notre EPCI les dépenses de transfert déduites du produit fiscal intercommunal ne diminueront que peu par rapport à 2006. On tablera donc jusqu'à plus ample information sur une progression de 2.5 % de la dotation ce qui représente 27 275 €
- Les participations vont se réduire très sensiblement avec l'arrêt des versements de la compensation au retrait de Mulsanne effectués par la CUM. Les communes bénéficiant de la mise à disposition du service communautaire de voirie pour l'entretien de leurs chemins ruraux participent pour 57 % au fonctionnement du service.

Monsieur le Président invite ensuite l'assemblée à débattre des propositions formulées par le bureau :

- 1) La stabilité du taux de la Taxe Professionnelle à 13.59 %.
- 2) De porter de 8.80 % à 8.90 % le taux de la Taxe pour l'Elimination des Ordures Ménagères soit une augmentation de 1.14 %.
- 3) De ne pas affecter de crédits en 2007 à la dotation de solidarité.
- 4) De reconduire une enveloppe de 50 000 € au titre des fonds de concours. Le bureau souhaite ainsi maintenir une solidarité financière entre le groupement et les communes du territoire qui permette la réalisation de projets plutôt qu'une simple contribution aux charges générales de fonctionnement à l'image de la dotation de solidarité communautaire.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité à l'exception de l'augmentation du taux de la TEOM qui recueille une voix contre.

Les projets d'investissement ne suscitent pas plus de discussion. Il s'agit principalement de :

- L'acquisition des terrains et l'étude de la seconde tranche de la ZAE de la Chenardière.

- L'amélioration de la signalétique des ZAE de Changé.
- L'aménagement de la zone du Ruisseau
- La construction d'une déchetterie à Parigné l'Evêque
- L'aide à la réalisation de cinq logements locatifs sur Changé
- La création d'un skate park
- La reconduction d'un programme triennal d'entretien et d'amélioration des voies communales hors agglomération.

## **2. Personnel : emploi saisonnier**

Reçu en pref le  
23/02/07

Les surfaces d'espaces verts entretenues par la Communauté de Communes étant en sensible augmentation du fait notamment de la création des nouvelles zones d'activités économiques, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'équipe technique chargée de leur entretien.

Il sera donc proposé de créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe contractuel, d'une durée de six mois, pour faire face aux besoins saisonniers.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des Adjoints Techniques,

Décide de créer un poste d'Adjoint Technique de première classe à temps complet pour une durée de six mois afin d'effectuer l'entretien des espaces verts.

Ce poste est créé pour faire face à un besoin saisonnier au sens de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984. Il sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade.

Le Président est habilité à signer le contrat de travail correspondant ainsi que tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente.

## **3. Convention de valorisation des déchets verts**

Reçu en pref le  
23/02/07

Monsieur COSNUAU propose au Conseil Communautaire de renouveler pour une année la convention confiant à la Communauté de Communes Orée de Bercé Béloinois la valorisation agricole des déchets verts collectés auprès des services municipaux des communes membres.

Le prix de 21.93 €TTC la tonne accepté l'an passé est maintenu.

Le Conseil Communautaire après cet exposé et en avoir délibéré, approuve la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Orée de Bercé Béloinois pour l'année 2007 et habilite le Président à signer le document.

**LEVÉE DE SEANCE A 20H15**